

GESTION

LOCATION

ACHAT-VENTE

COPROPRIÉTÉ

Votre immeuble

VILLA BRIARDE
 N° S2 33/0506

Votre référence client

33/04343.E MG

M/ME REVELLAT EVELYNE
 129 BOULEVARD PASTEUR
 94360 BRY SUR MARNE

Evry, le 21 mars 2012

REVENUS FONCIERS 2011 pour information

Madame,

Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044 ou 2044 spéciale.

210 Recettes		
211 Loyers bruts encaissés	7.380	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
215 Total des recettes: lignes 211 à 214	7.380	215
220 Frais et charges		220
221 Frais d'administration et de gestion	1.271	221
222 Autres frais de gestion (20 euros par local)	20	222
223 Primes d'assurances (à compléter éventuellement)		223
224 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)	199	224
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		225
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2011 (à compléter)	654	227
228 Déductions spécifiques % de la ligne 215 (à compléter éventuellement)		228
229 Déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement (Tableau P.8) à compléter		229
230 Provisions pour charges de copropriété (à compléter éventuellement)	1.196	230
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2010	588	231
240 Total des frais et charges: lignes 221 à 230 - ligne 231	2.752	240
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter		250
260 Revenus fonciers taxables		260
261 Ligne 215 - (ligne 240 + ligne 250)	4.628	261
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		262
263 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 261 + ligne 262	4.628	263
Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante.
 Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Comptab.Gérance 03 20 12 16 19
 comptagerance.paris@sergic.com

Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.



SERGIC PARIS SUD au capital de 91 432 euros dont le siège social est à Courcouronnes (91080) - RCS Evry 351 254 636.
 Cartes Professionnelles : G190 - T549 - Garant : C.E.G.C.(Socamab) 128 rue de la Boétie 75378 Paris cedex 08.
 Assurance R.C.P. : Chartis - Tour Chartis 92079 Paris La Défense 2 cedex - N° Intracommunautaire : FR 55 351 254 636

- GESTION
- LOCATION
- ACHAT-VENTE
- COPROPRIÉTÉ

M/ME REVELLAT EVELYNE
 129 BOULEVARD PASTEUR
 94360 BRY SUR MARNE

Votre immeuble

VILLA BRIARDE
 N° S2 33/0506

Votre référence client

33/04346.J MG

Evry, le 21 mars 2012

REVENUS FONCIERS 2011 pour information

Madame,
 Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044 ou 2044 spéciale.

210 Recettes		
211 Loyers bruts encaissés	733	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
215 Total des recettes: lignes 211 à 214	733	215
220 Frais et charges		220
221 Frais d'administration et de gestion		221
222 Autres frais de gestion (20 euros par local)	95	222
223 Primes d'assurances (à compléter éventuellement)	20	223
224 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)		224
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		225
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2011 (à compléter)		227
228 Déductions spécifiques % de la ligne 215 (à compléter éventuellement)		228
229 Déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement (Tableau P.8) à compléter		229
230 Provisions pour charges de copropriété (à compléter éventuellement)	68	230
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2010	232	231
240 Total des frais et charges: lignes 221 à 230 - ligne 231	49-	240
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter		250
260 Revenus fonciers taxables		260
261 Ligne 215 - (ligne 240 + ligne 250)	782	261
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		262
263 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 261 + ligne 262	782	263
Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante.
 Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Comptab.Gérance 03 20 12 16 19
 comptagerance.paris@sergic.com

Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.

- GESTION
- LOCATION
- ACHAT-VENTE
- COPROPRIÉTÉ

M/ME REVELLAT EVELYNE
 129 BOULEVARD PASTEUR
 94360 BRY SUR MARNE

Votre immeuble

VILLA BRIARDE

N° S2 33/0506

Votre référence client

33/04343.E

Evry, le 21 mars 2012

REVENUS FONCIERS 2011 pour information

NATURE DES TRAVAUX	NOM & ADRESSE ENTREPRENEURS	MONTANT
AIDE interv.probleme mitigeur	AIDE PLOMBERIE 7, RUE DES CROUBIS 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY	199,39
TOTAL DES TRAVAUX		199,39